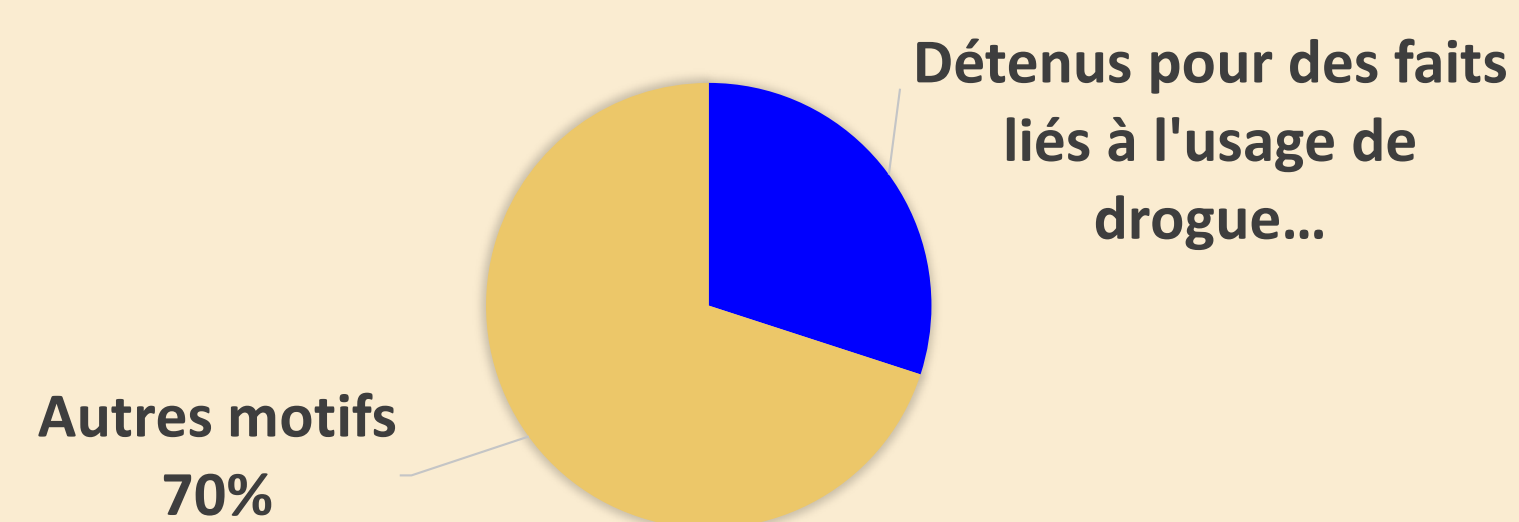




Parcours de (re)insertion des jeunes détenus usagers de drogue en Tunisie – Asma Bouzidi

INTRODUCTION

- ▶ La loi n°92-52 du 18 mai 1992 relative à la consommation et au trafic des stupéfiants appartient à ces incriminations portant sur le contrôle des mœurs et de la santé publique.
- ▶ Quel que soit le produit et les modalités de consommation, les usagers encourent une peine d'emprisonnement d'un an et de cinq à vingt ans pour d'autres délits et crimes.
- ▶ La proportion des détenus toxicomanes (ROJ, 2016)



01 OBJECTIF

- ▶ La recherche a pour objet l'étude des expériences carcérales des jeunes par le prisme de la réinsertion. L'incarcération permet-elle à ces jeunes de rompre avec leur parcours jugé délinquant ou les inscrit-elle davantage dans une situation de rupture imprégnée de violence ?
- ▶ Cet enjeu scientifique nous amène à accorder aux expériences carcérales une importance analytique centrale. Nous entendons par expérience, la combinaison subjectives de plusieurs types d'action ou logiques d'action enchevêtrées dans l'expérience sociale des individus (Dubet, 1995).
- ▶ Cette approche nous permet de considérer les enquêtés comme capable de critiquer, d'évaluer leurs situations et de combiner des logiques d'action stratégiques et intégratrices. Nous faisons la différence entre « expériences carcérales » et « expériences pénitentiaires » étant donné que le carcéral englobe le pénitentiaire et se profile toujours derrière les multiples dispositifs de surveillance à la sortie de la prison (Fassin, 2015).
- ▶ Hypothèse de la recherche : l'élément le plus prédictif du parcours post-carcéral des anciens détenu(es) usager(es) de drogue, serait leur situation sociale avant leur incarcération.

02 METHODOLOGIE

20 récits de vie auprès de jeunes anciens détenus usagers de drogues.

6 Focus groups auprès des OSC nationales et locales

Différentes distinctions : genre, type de drogues consommées, situation pré-incarcération, l'âge(18-35), l'établissement d'incarcération, les opportunités de (ré)insertion, primo-incarcération, la récidive.

04 DISCUSSIONS

- ▶ Le vécu des détenus révèle des incohérences et des lacunes dans le programme institutionnel des prisons, questionnant l'adéquation des pratiques carcérales avec les objectifs proclamés de réhabilitation et de réinsertion sociale.
- ▶ Les divers récits mettent en lumière la complexité du processus de réinsertion, où le passé délictueux continue de peser lourdement sur le présent, rendant la transition vers une vie normale à la fois incertaine et pleine de défis.

03 RÉSULTATS

- ▶ Les divers parcours étudiés révèlent une plongée progressive dans « carrière » déviante, déclenchée souvent par l'oisiveté dû à un abandon scolaire.
- ▶ Les échéances judiciaires rythment le quotidien dans la prison et la lenteur des procédures et du prononcé du jugement impose l'attente. Ainsi, le temps de la peine est vécu comme un temps incertain et « mécanique » où les mêmes actions, pensées se répètent tous les jours.
- ▶ Le sevrage forcé pousse certains détenus usagers à adopter des stratégies pour continuer à consommer des drogues. Ces comportements s'inscrivent dans une recherche d'une « temporalité compensatoire » ou une « temporalité de fuite » d'une réalité carcérale.
- ▶ Les sorties sèches sans préparation, ni accompagnement rendent difficile la reprise des liens sociaux et professionnels, exacerbant les risques de marginalisation et de récidive. On distingue dans les différents parcours des « marginalités choisies » et des « marginalités subies » (Montagné-Villette, 2007).
- ▶ L'invisibilisation des usagères de drogues en particulier renvoie à la marginalisation et à l'exclusion sociale. Nombreuses sont celles qui se retrouvent sans abri.
- ▶ Plusieurs expériences carcérales, bien que marquées par la criminalité, témoignent d'une lutte constante pour réaffirmer leur dignité et échapper à la condition de victime. Cette quête de réhabilitation sociale, malgré les contradictions inhérentes à leur parcours, révèle la complexité des dynamiques de pouvoir et de résistance chez les acteurs confrontés à une marginalisation systématique.

REFERENCES

Dubet François (1995), *la sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
 Fassin Didier (2015), *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil.
 Montagné Villette Solange (2007), « Les marginalités : du subi au choisi », In: Bulletin de l'Association de géographes français, 84e année, vol 3 spatiales et sociales. pp. 305-314.
 Réseau d'observation de la justice tunisienne (2016), L'application de la loi 52 relative aux stupéfiants devant les juridictions tunisiennes, Avocats sans frontière.

Asma Bouzidi, doctorante en sociologie,
 Université des sciences sociales et humaines de Tunis
 Email: asma.bouzidi86@gmail.com